

Mon logement, j'en prends soin!

Corporation
d'habitation

Jeanne-
Mance

TU AS VRAIMENT
UN BEAU LOGEMENT!

MERCI!
J'EN PRENDS
SOIN...



section 1

NON



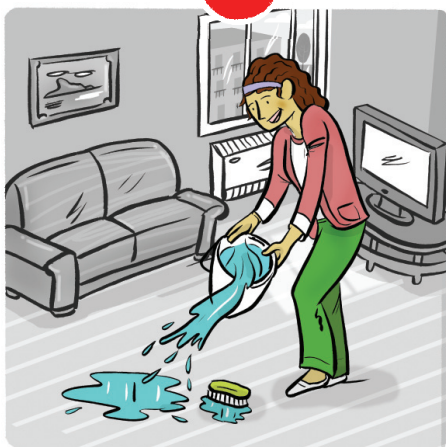
Un logement mal entretenu attire la vermine et contribue à le détériorer.

OUI



Passez l'aspirateur et époussetez vos meubles régulièrement.

NON



Ne déversez jamais de l'eau sur les planchers pour les nettoyer.

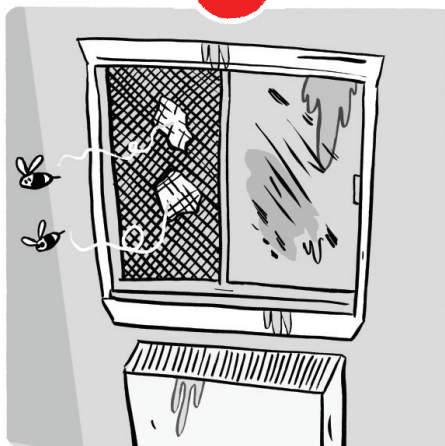
OUI



Utilisez de l'eau claire, un savon doux et une vadrouille bien essorée pour le nettoyage des planchers.

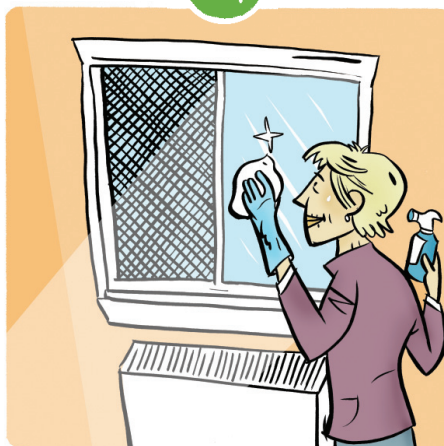
ENTRETIEN DE LA SALLE DE SÉJOUR ET DU BALCON

NON



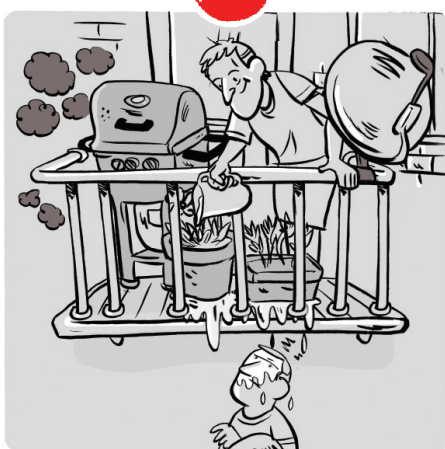
Il faut informer le service des réparations de tous bris aux moustiquaires et fenêtres.

OUI



Un bon nettoyage des fenêtres à l'intérieur et à l'extérieur contribue à conserver les fenêtres en bon état.

NON



Le balcon doit être bien entretenu et seuls les articles saisonniers peuvent y être déposés. Voir le Règlement d'immeuble.

OUI



Un balcon conforme au Règlement d'immeuble est dégagé et assure une issue de secours facile d'accès.

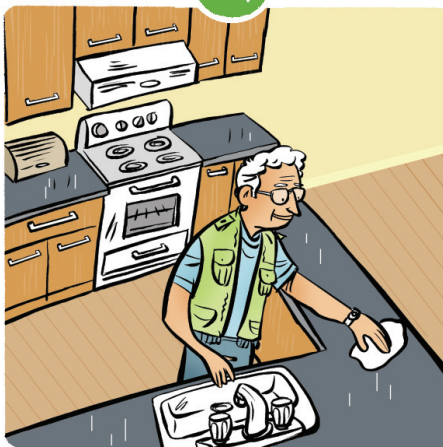
section 2

NON



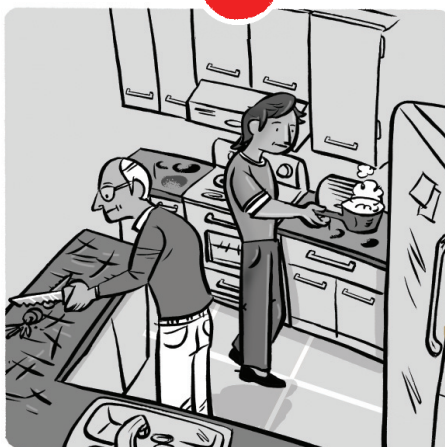
Les blattes et autres vermines se nourrissent de tout ce que vous laissez sur les comptoirs.

OUI



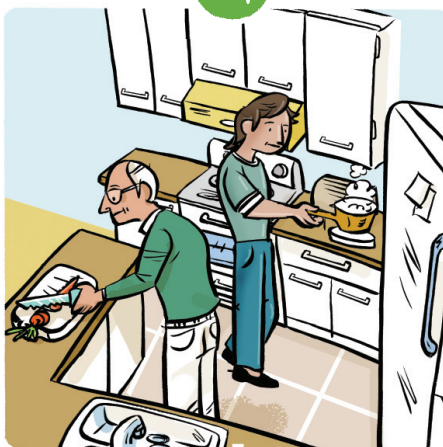
Rangez les aliments et nettoyez la vaisselle après chaque repas.

NON



Les casseroles chaudes, les couteaux et autres objets endommagent les comptoirs de cuisine.

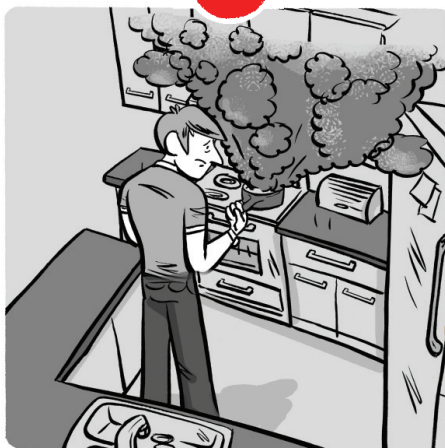
OUI



Découpez vos aliments sur une planche à découper. Déposez une casserole chaude sur un matériel isolant.

ENTRETIEN DE LA CUISINE

NON



La vapeur d'eau et la fumée endommagent les armoires et les murs.

OUI



Activez toujours la hotte de la cuisinière pour la cuisson des aliments.

NON



Les sacs à déchets mal attachés ou laissés ici et là sont une source de nourriture pour la vermine.

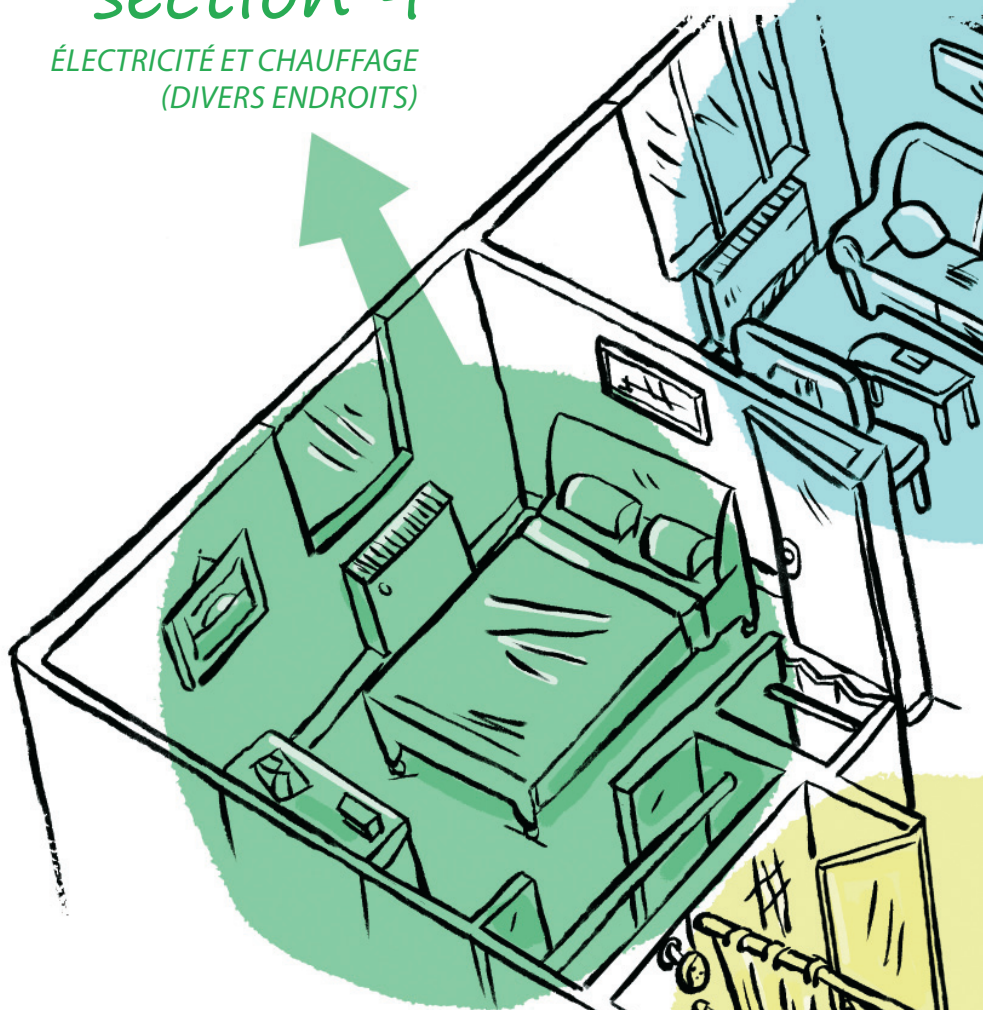
OUI



Les sacs à déchets déposés dans les conteneurs évitent la propagation d'odeurs et de vermine. La récupération est un geste citoyen responsable.

section 4

ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE
(DIVERS ENDROITS)



section 3

ENTRETIEN DE LA
SALLE DE BAIN





section 1

ENTRETIEN DE LA SALLE DE
SÉJOUR ET DU BALCON

section 2

ENTRETIEN
DE LA CUISINE

section 3



L'eau qui n'est pas canalisée peut s'infiltrer et causer de la moisissure et des dommages aux éléments.



Un rideau de douche bien fermé au côté du bain évite bien les problèmes liés à l'infiltration d'eau.



Une salle de bain mal entretenue génère de la moisissure et la détérioration des composantes.



Nettoyez régulièrement la cuvette de toilette, le lavabo et le bain. Disposez de vos déchets dans une poubelle.

ENTRETIEN DE LA SALLE DE BAIN

NON



N'utilisez jamais de produits abrasifs ou corrosifs pour récurer la cuvette de toilette, le lavabo ou le bain car ces produits abîment les composantes.

OUI



Utilisez plutôt des produits nettoyants doux pour récurer la cuvette de toilette, le lavabo ou le bain.

NON



Un ventilateur obstrué par la poussière empêche l'évacuation de l'air vicié et de l'humidité.

OUI

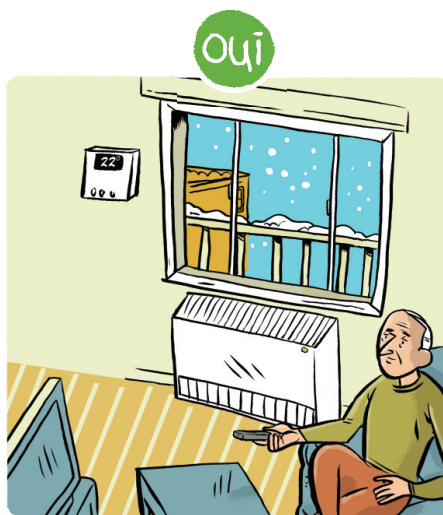


Enlevez régulièrement la poussière qui s'accumule sur le ventilateur de la salle de bain afin d'assurer l'évacuation de l'air vicié et de l'humidité.

section 4



Les fenêtres ouvertes en période hivernale causent une perte de chaleur dans votre logement et font en sorte que les appareils de chauffage gaspillent de l'énergie.



En période hivernale, maintenez les fenêtres fermées afin d'empêcher l'air froid de pénétrer votre logement.



L'encombrement des appareils de chauffage nuisent au rendement de ceux-ci.



Laissez les appareils de chauffage dégagés afin de maximiser la production de chaleur.

ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE (DIVERS ENDROITS)



Un détecteur de fumée déconnecté présente des risques pour votre santé et peut contribuer au développement rapide d'incendies.



Pour votre sécurité et afin de prévenir les incendies, vérifiez régulièrement que le détecteur de fumée fonctionne.



Le remplacement d'une ampoule électrique comporte des risques d'électrocution si l'interrupteur est en fonction.



Afin de remplacer une ampoule électrique de façon sécuritaire, éteignez préalablement l'interrupteur.

Illustrations : Paul Bordeleau
Textes : Sébastien Houle
Mise en page : Léonie Clermont

Copyright © Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Tous droits réservés.

Tous les droits, incluant les droits d'auteur, dans le matériel et l'information contenue dans ce document sont la propriété de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance à moins d'indication contraire. Toute utilisation ou copie du contenu, en totalité ou en partie, est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Aux fins de précision, la modification, la publication, la reproduction, la diffusion sur Internet ou l'utilisation à des fins publiques ou commerciales du matériel et de l'information se trouvant dans ce document est strictement prohibée sans l'accord préalable de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.



Corporation d'habitation Jeanne-Mance
150, rue Ontario Est, Montréal, (Québec) H2X 1H1